



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Sol Niveau 1 ou Niveau 2

Codes mesures : IL_SDCV_SDC1 ou SDC2

Montant annuel Niveau 1 : 104 €/ha/an

Montant annuel Niveau 2 : 158 €/ha/an

Engagement : 5 ans

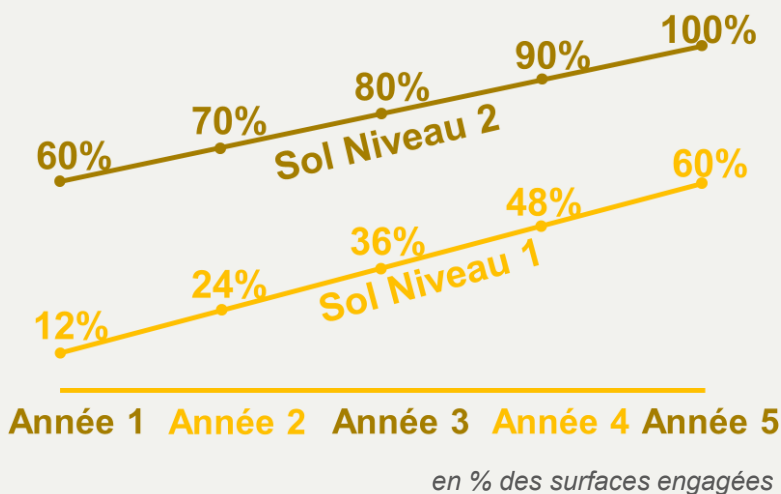
ÉLIGIBILITÉ



Exploiter au moins un îlot dans le territoire. Au moins 90 % des terres arables de l'exploitation doivent être engagées



Mise en œuvre progressive des pratiques de conservation des sols



CONSERVATION DES SOLS



Couverture permanente des sols assurée par : une culture, un couvert végétal ou des débris végétaux de culture / de couvert



Semis direct uniquement (sauf cultures de printemps où un strip-till est autorisé)

Enregistrer les interventions et conserver les factures de semences

PHYTOSANITAIRES



Respecter chaque année un IFT herbicide moyen (2,4) et un IFT hors herbicides moyen (4,1) sur l'ensemble des surfaces engagées

Suite au verso

INFRASTRUCTURES AGRO-ÉCOLOGIQUES



Déclarer au moins **1%** de légumineuses



Déclarer au moins **1%** de couverts favorables aux pollinisateurs



Déclarer au moins **0,2%** de haies à partir de la 4^e année

Ces éléments sont comptabilisés au titre de la BCAE8

ANIMATION ET SUIVI OBLIGATOIRES



Comptages de **vers de terre** sur 3 parcelles fixes en année 1 et 5



Bilan humique théorique annuel sur les parcelles représentatives



Participer à une **formation** dans les 2 premières années d'engagement



Participer **chaque année** à une **animation collective** proposée par l'animateur

Conserver les justificatifs

Votre contact : Sébastien PHILIPPE

sebastien.philippe@idf.chambagri.fr

06 43 05 51 80

